

EPSILON®



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

EPSILON® possède une action de prélevée principalement et de post-levée sur très jeunes adventices.

Le flazasulfuron, substance active d'EPSILON®, fait partie de la famille des sulfonyles.

Il pénètre dans les adventices essentiellement par voie racinaire. Il migre ensuite par voie ascendante et descendante vers les zones méristématiques (zones de croissance).

Il agit sur les méristèmes des adventices en inhibant l'acetolactate synthase (ALS), enzyme participant à la synthèse de certains acides aminés.

La croissance des adventices est d'abord stoppée (blocage de la division cellulaire) puis elles meurent progressivement.

EPSILON® étant un produit racinaire et non anti-germinatif, on peut observer des levées rapidement suivies par un blocage au stade cotylédons à 2-3 feuilles avant disparition de l'adventice.

EPSILON® possède un haut niveau de performance sur la levée d'un grand nombre d'adventices graminées et dicotylédones.

SÉLECTIVITÉ

EPSILON®, peut être utilisé en présence d'arbres et d'arbustes à condition de respecter rigoureusement les recommandations d'emploi :

Éviter toute projection de bouillie sur les parties vertes des plantations et cultures à conserver, en utilisant un cache protecteur.

Une projection accidentelle de bouillie sur les feuilles peut provoquer leur jaunissement et la nanification des rameaux. Ces symptômes sont sans conséquence sur le développement de la végétation et disparaissent l'année suivante.

Éviter le traitement à proximité de certaines espèces qui présentent une sensibilité vis-à-vis du produit : cornouiller, troène, cotonéaster, chèvrefeuille, hibiscus et forsythia.

Dans le cas d'arbres et d'arbustes à port rampant ou avec présence de branches basses, traiter avant débourrement.

QUAND APPLIQUER

Désherbage de printemps

EPSILON® s'applique une fois par an, dès la sortie hiver, sur un sol propre ou avec de très jeunes levées.

Associer EPSILON® avec un herbicide à action foliaire pour éliminer les adventices présentes lors du traitement (nous consulter pour de plus amples informations).

USAGES	DOSE
Allées PJT, Cimetières, Voies de communication	200 g/ha
Désherbage Total des Voies ferrées et Zones industrielles	

CONDITIONNEMENT

Flacon de 200 g.



● Possible ● Optimum

FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSE HOMOLOGUÉE

Désherbage des allées de parcs, jardins publics, trottoirs, cimetières et voies de communication : 200 g/ha.
 Désherbage Total des voies ferrées et zones industrielles : 200 g/ha.

A.M.M. N° 98.00.262 - DRE 6H - ZNT aqua 5 m

COMPOSITION

Flazasulfuron : 25 %^(*).
 (*) Substance active et fabrication ISK Biosciences.

FORMULATION

Granulés dispersibles (WG).

PROFIL TECHNIQUE

ACTION PRÉLEVÉES et post-levées sur jeunes adventices.

SOUPLE D'EMPLOI

Utilisable dès mars-avril indépendamment des conditions climatiques et du type de sol.

CONTRÔLE des levées pendant 5 à 6 mois.

TRÈS FAIBLE APPORT HECTARE DE SUBSTANCE ACTIVE 50 g/ha.

LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

Annuelles, bisannuelles, dicotylédones, graminées, estivales.



EPSILON®

COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte d'EPSILON®. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. Dans le cas d'un mélange, verser en premier EPSILON® dans la cuve partiellement remplie d'eau puis l'herbicide foliaire. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application. Utiliser la bouillie immédiatement après sa préparation.

L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant, incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat), de préférence sur sol légèrement humide pour un bon positionnement du produit dans la couche superficielle du sol. Appliquer sur sol propre ou avec de très jeunes levées. En présence d'adventices développées, le produit peut être associé à un herbicide foliaire.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épancher l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases de mélange / chargement et d'application et impérativement dans le cas d'application avec un pulvérisateur à dos. Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires (buses anti-dérives, bandes enherbées,...) pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseaux, étangs, mares...

Traiter seulement par temps calme, sans vent et à une température comprise entre 5°C et 25°C à l'ombre. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où les risques de ruissellement sont importants.

En bordure de massifs de fleurs et pelouses situés au voisinage des zones traitées, laisser une bande de sécurité de 20 cm.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour le désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs. Pour le désherbage des voies ferrées, appliquer des mesures visant à réduire l'impact du traitement sur les organismes aquatiques et les plantes de bordures non-visées par le traitement.

Délai de rentrée : 6 heures.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.

STOCKAGE

Conservé hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filiale ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités compétentes françaises.



MENTIONS LÉGALES

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Attention.

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. - P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation - P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit - P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P391 Recueillir le produit répand. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation pour l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour le désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



NUF11-2019 – Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel. Epsilon® marque déposée ISK Biosciences Europe Sa. 1 Substance active et fabrication ISK Biosciences. Zonebleu ® Marques déposées groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes – France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.